

Nom		Tél.	Domicile	_____
Prénom			Portable	_____
Adresse			Bureau	_____
CP	_____	Mail		
Ville		J'accepte de recevoir des informations par courrier électronique Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Vos informations personnelles recueillies seront utilisées pour le traitement informatique de votre adhésion par le secrétariat de l'association. Par ailleurs, les informations concernant uniquement vos noms, prénom et adresse, sont susceptibles d'être communiquées au Réseau Cocagne, poursuivant des finalités identiques dans le cadre de l'opération Livret Agir.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous ne souhaitez pas que vos données personnelles soient transmises au Réseau Cocagne, veuillez cocher la case ci-contre

Tous les jardins de Cocagne fonctionnent d'après 4 principes énoncés dans une charte :



RESEAU COCAGNE

- Une vocation d'insertion sociale et professionnelle pour les salariés en parcours professionnel
- Une production de légumes cultivés en agriculture biologique
- La distribution de ces légumes auprès d'un réseau d'adhérents
- Un partenariat avec le secteur professionnel et une participation au développement de l'agriculture biologique.

J'ai pris connaissance de la charte « Jardin de Cocagne » et des conditions générales d'adhésion, et j'adhère.

Tous les légumes sont ORIGINE FRANCE et de CATEGORIE II.

Abonnement :

- Cotisation* 18 € Autre contribution libre :
- Consigne contenant** 5 €

* dont cotisation au réseau cocagne

** renouvelable en cas de contenant non rapportée

Règlement :

Panier à 9.10 €

- Prélèvement mensuel
- Chèque :
à réception d'une facture

Panier à 12.40 €

- Prélèvement mensuel
- Chèque :
à réception d'une facture

Panier à 16.40 €

- Prélèvement mensuel
- Chèque :
à réception d'une facture

Le montant de la cotisation annuelle et celui de la consigne pour la première année, feront l'objet d'un prélèvement et d'une facture différenciés.

Lieux de dépôt

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Saint Macaire du Bois | <input type="checkbox"/> Saumur (vendredi) | <input type="checkbox"/> Saumur (mardi) | <input type="checkbox"/> Montreuil Bellay |
| <input type="checkbox"/> Doué soulanger | <input type="checkbox"/> Doué épicerie bio | <input type="checkbox"/> Le Puy Notre Dame | <input type="checkbox"/> St Hilaire |
| <input type="checkbox"/> Distré | <input type="checkbox"/> Gare Saumur | <input type="checkbox"/> Turquant | <input type="checkbox"/> Bagneux |

Panier Solidaire : J'adhère au principe du panier solidaire

Le _____ Signature

Date du premier panier : le /... /..... Semaine n°

Le Jardin et Vous

Conditions générales d'adhésion

Adhésion

Le principe : les Jardins de Cocagne sont des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Ces jardins permettent à des salariés en parcours professionnel de retrouver une dynamique professionnelle et un emploi.

- L'adhésion au jardin est l'acte par lequel l'adhérent affirme son partage du projet associatif. Il s'agit d'un engagement citoyen de soutien à une initiative d'insertion par l'activité économique. Il se traduit par la participation au collège d'adhérents consommateurs.

L'Adhérent - consommateur : l'engagement se traduit par l'achat hebdomadaire d'un panier de légumes et par le paiement d'une cotisation annuelle.

- Cotisation : elle est fixée à 18 € (dont une partie pour le Réseau Cocagne). Elle devra être renouvelée chaque année civile.

Abonnements et Paniers

- **1 formule d'abonnement** : 1 panier hebdomadaire avec possibilité d'annulation du panier, à l'initiative de l'adhérent.
- **3 formules de paniers** :
 - **9€10** → pour 1/2 personnes
 - **12€40** → pour 3/4 personnes
 - **16€40** → pour 5 personnes et +

Les paniers contiennent en moyenne 4 à 5 variétés de légumes de saison chaque semaine. Une consigne de 5 € sera demandée pour le contenant. Le renouvellement des contenants usés est assuré par le Jardin de Cocagne. Chaque contenant non retourné fera l'objet d'une facturation à raison de 5 Euros.

Livraisons

Le retrait des paniers a lieu à des horaires et des lieux déterminés par l'association.

- **St Macaire du Bois**, au jardin : L'Humeau de Bray - 49260 St Macaire – le **JEUDI** de **11h30 à 16h**
- **Saumur, ASPIRE** « Le Magasin » : 270, rue du Clos Bonnet - 49400 Saumur – le **MARDI** de 14h à 18h00, le **VENDREDI** de **11h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le SAMEDI de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00**
- **Saumur, GARE SNCF**, 2, avenue David d'Angers – 49400 Saumur – le **MARDI de 16h30 à 19h00**
- **Montreuil Bellay, Société « LES AMIS »**, 42 rue Dorvalle - 49260 Montreuil Bellay – le **JEUDI de 16h30 à 20h**
- **Doué la Fontaine**, à la mairie annexe de Soulangier : 42 route de Saint-Georges – 49700 Doué la Fontaine – le **JEUDI de 12h15 à 13h15**
- **Doué la Fontaine**, « Quoi de plus naturel » épicerie bio centre ville 20 rue d'Argenton- **jeudi de 15h à 19h**
- **Le Puy Notre Dame**, « Les délices de Flo », 8 route de Montreuil - 49260 Le Puy Notre Dame – le **VENDREDI de 11h à 19h00 et le samedi matin de 9h à 12h.**
- **St Hilaire-St Florent, Age d'Or Services**, 3 rue de l'écluse (près de la poste) 49400 Saint Hilaire-Saint Florent – le **VENDREDI de 11h30 à 12h30 et de 16h à 17h.**
- **Turquant**, Espace Michel Grégoire, 3 rue des Martyres – 49730 Turquant – le **MARDI de 13h à 18 h**
- **Distré**, Boulangerie Gautier rue Nationale – 49400 Distré – le **MARDI de 11h30 à 13h et de 15h30 à 19h**
- **Bagneux**, Boucherie Dureau, 53 rue du Pont Fouchard – 49400 Bagneux – le **MARDI de 11h30 à 13h00 et de 15h à 19h00**

Lors du retrait, l'adhérent consigne sa venue sur un document prévu à cet effet. Il rapporte chaque semaine le contenant vide de la semaine précédente.

Plusieurs adhérents peuvent se regrouper et solliciter le dépôt de plusieurs paniers dans un autre lieu (par exemple dans une entreprise). Chaque demande de création d'un nouveau lieu fera l'objet d'une étude.

Jours fériés, vacances et défaut de retrait

- En cas de mardi, jeudi ou vendredi férié, la livraison sera effectuée un autre jour de la semaine : les adhérents seront prévenus à l'avance des changements.
- Tous les ans, le Jardin ferme une semaine durant les vacances de Noël et deux semaines au cours du premier semestre : il n'y aura pas de panier durant ces périodes.
- L'adhérent absent le jour du retrait, en informe l'association 7 jours avant la livraison. Lorsque l'adhérent ne retire pas un panier et qu'il n'a pas respecté le délai de préavis, le panier est considéré comme consommé. Si l'adhérent le souhaite, tout panier oublié peut être transformé en panier solidaire.

Panier solidaire

Le panier solidaire est une formule qui permet de donner ponctuellement son panier hebdomadaire de légumes à une personne qui ne bénéficie pas de revenus suffisants. Il peut être déclenché lorsque vous oubliez de venir chercher votre panier. Dans ce cas l'association se charge de le donner.

Communication

Régulièrement, une feuille de liaison communément nommée « feuille d'artichaut » sera communiquée aux adhérents. Dans cette feuille, les adhérents peuvent trouver des informations, des réflexions, des recettes, des invitations à des réunions, etc.

Un cahier de liaison est également disponible sur les lieux de dépôt pour que chaque adhérent puisse y inscrire ses idées, ses observations ou autres commentaires.

Paiement

Le règlement s'effectue selon le mode de paiement choisi par l'adhérent sur le bulletin d'adhésion.

- Par prélèvement mensuel : Montant du prélèvement = (nombre de paniers consommés dans le mois civil) X (prix du panier)
- Par chèque mensuel : à réception d'une facture
Le montant de la cotisation annuelle et celui de la consigne pour la première année, feront l'objet d'un prélèvement et d'une facture différenciés.

Désengagement

L'adhésion n'est pas limitée dans le temps. Lorsque l'adhérent souhaite interrompre son engagement, il informe par courrier le Jardin en respectant un préavis d'un mois.

Modification des conditions générales d'adhésion

Le Jardin se réserve le droit de modifier les conditions d'adhésion. Dans ce cas, l'adhérent sera informé par écrit en respectant un préavis de deux mois avant la mise en vigueur. Afin de maintenir une quantité stable de légumes dans les paniers, une révision annuelle du prix du panier est effectuée au 1^{er} septembre de chaque année. Les adhérents sont informés des nouveaux tarifs avec un préavis de 2 mois.